

Motion 2295

pour une aide humanitaire d'urgence aux déplacé-e-s et réfugié-e-s de Syrie et d'Irak

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- les conflits armés qui sévissent en Syrie et en Irak et contraignent des millions d'êtres humains à fuir à l'intérieur de leur pays, dans les pays voisins ou vers les pays européens ;
- les énormes besoins en aide humanitaire d'urgence qui découlent de cette situation dans cette région du monde ;
- le fait que les agences onusiennes et les organisations non gouvernementales présentes sur place font savoir qu'elles manquent cruellement de moyens financiers pour faire face aux besoins ;
- que tout être humain est, au-delà des récupérations politiciennes, capable de compassion pour ses semblables fuyant un danger de mort imminent ;
- que les moyens dévolus par Genève à l'aide au développement doivent être maintenus car ils participent, notamment, au soutien à la démocratie, à la prévention des conflits et à lutter contre les causes qui mènent à l'exil ;
- que les moyens dévolus par Genève à l'accueil de réfugiés doivent être maintenus car ils contribuent à un accueil digne et à une meilleure intégration,

invite le Conseil d'Etat

à débloquer dans l'urgence une subvention extraordinaire de 2 millions de francs pour financer, par le biais de son Service de la solidarité internationale, des programmes d'aide humanitaire aux déplacé-e-s et réfugié-e-s en Syrie, en Irak et dans les pays voisins.